

Conditions générales de vente

Acceptation des conditions

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des conditions générales de vente énoncées sur cet écran et déclare expressément les accepter sans réserve.

Tarif et engagements généraux

1. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous nos engagements et priment toujours sur les conditions de l'acheteur, sauf dérogation explicitement écrite.
2. Notre liste de prix est purement indicative. La description des services sur les catalogues est elle aussi purement indicative.
3. Toutes nos offres écrites ne pourront être montrées à des tiers ou copiées sans accord écrits préalables de notre part.
4. La nullité éventuelle de l'une de ces conditions n'affecte en rien la validité des autres clauses qui sortent toutes leurs effets.

Commandes et exécution

5. Dans le cas des commandes de service, aucune indemnité d'aucune sorte ne sera réclamée par le vendeur à l'acheteur pour une annulation de commande pour peu que celle-ci intervienne au moins 7 jours avant la date d'intervention. Une indemnité de 25% du montant de la facture TVA, avec un minimum de 150 € TVA sera toutefois réclamée en cas d'annulation à moins de 7 jours de la date d'intervention.
6. La même indemnité sera également demandée au client si il n'est pas présent le jour du rendez-vous, avec à nouveau un minimum de 150 € TVA.
7. Le client est tenu d'introduire toute réclamation dans les 10 jours de la facturation et ce par lettre recommandée énumérant les griefs de manière précise et exhaustive.

Paielements et gestion des impayés

8. Tout paiement doit s'effectuer entre nos mains et dans la devise dans laquelle est libellée la facture. Les paiements sont dus dans les délais prévus au contrat. Sauf accord préalable et écrit, toutes nos factures sont payables au comptant.
9. S'ils sont acceptés, les paiements partiels sont d'abord imputés sur les intérêts en souffrance, puis sur les factures pour lesquelles aucune garantie n'a été convenue, et enfin sur les factures les plus anciennes.
10. Le non-paiement d'une somme à son échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes, quel que soit le mode de paiement prévu. Toute facture non payée à la date de l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de retard au taux de 10 % par an. Les factures doivent être payées dans les 7 jours qui suivent la date de facturation. En cas de retard de paiement, nous vous enverrons un premier rappel gratuit. Si vous ne payez pas dans le délai de paiement stipulé dans le premier rappel, vous serez redevable d'intérêts de retard, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et d'une indemnité forfaitaire calculée comme suit.
 - 20 EUR si le solde dû est inférieur ou égal à 150 EUR ;
 - 30 EUR majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde dû se situe entre 150,01 EUR et 500 EUR ;
 - 65 EUR majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2 000 EUR, si le solde dû est supérieur à 500 EUR.

Les frais de mise en demeure pour chaque rappel supplémentaire s'élèvent à 7,50 EUR, majorés des frais d'affranchissement applicables au moment de l'envoi.

Les services

11. Les services fournis par notre société sont des conseils en matière d'économie d'énergie. Ils ne sont en aucun cas liés à une obligation de résultat, et les économies d'énergie potentielles annoncées par nos auditeurs ne sont en aucun cas contractuelles.
12. Dans le cas d'une thermographie visant à l'identification de fuites de chauffage, les recommandations et identifications de possibles zones de fuite ne sont que des recommandations, et l'absence de fuite réelle aux endroits désignés par nos techniciens ne pourra donner lieu à aucune responsabilité ni demande de dédommagement.

Vie privée - RGPD

13. Nous respectons votre vie privée. Nous ne collectons pas de données sans votre consentement. Les seules données vous concernant sont celles que nous sommes obligés de collecter pour des raisons légales (fiscales) ou pour permettre l'introduction des dossiers à votre demande sur le site de la Région Wallonne. Nous ne transmettons jamais vos données à des tiers. Nous n'utilisons pas vos données dans un but publicitaire.

Litiges

14. Le droit Belge s'applique au présent contrat. Seuls les tribunaux de Dinant et la justice de paix du canton de Dinant, si le litige ressort de sa compétence, sont compétents pour connaître des litiges éventuels se rapportant à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat.
15. Toutefois, dans les opérations conclues entre notre entreprise et des consommateurs au sens de la loi du 6 avril 2010, seules les tribunaux, ou la justice de paix si le litige ressort de sa compétence, du domicile du consommateur ou du lieu où l'engagement sur lequel porte la discussion est né ou doit être exécuté sont compétents pour connaître des litiges éventuels se rapportant à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution du présent contrat.